https://www.assemblee-pationale.fr/dvp/16/guestions/OANR5I 160F17537



16ème legislature

Question N°: 17537	De M. Alexandre Sabatou (Rassemblement National - Oise)				Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités			Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités		
Rubrique >assurance maladie maternité		Tête d'analyse >Revalorisation des actes des infirmiers libéraux		Analyse > Revalorisation des actes des infirmiers libéraux.	
Question publiée au JO le : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Alexandre Sabatou appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la nécessaire revalorisation des actes techniques des infirmiers libéraux. Depuis quinze ans, les actes des infirmiers libéraux sont gelés par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), tandis que l'inflation continue de rogner leurs salaires. Ainsi, bien que l'inflation ait progressé de 25,8 % depuis quinze ans, les salaires de ces infirmiers n'ont pas été augmentés. Cette dégradation de la rémunération est profondément incompréhensible car les infirmiers libéraux, en s'occupant des patients à domicile, permettent d'assurer la continuité de soins médicaux souvent vitaux. L'absence de revalorisation des actes de soins réalisés par ces infirmiers a un impact très négatif sur l'attractivité du métier : 58 % des cabinets d'infirmiers libéraux pourraient fermer dans les cinq années qui viennent, laissant seuls les patients, qui ne pourront plus être pris en charge à leur domicile. Les conséquences sanitaires et sociales de ces fermetures seraient lourdes. Jeudi 4 avril, les infirmiers libéraux, dont des infirmiers de l'Oise, se sont mobilisés à Paris, afin de demander des actes concrets de la part du Gouvernement. Ils dénonçaient, entre autres, l'absence de considération des personnalités politiques à l'égard de leur activité, en dépit de leur grande importance sociale et de leur implication en faveur des Français les plus démunis. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour renforcer le pouvoir d'achat des infirmiers libéraux.